

Légende

- ★ Priorité aux ZFE-m non arrêtées
- 🕒 Dossiers qui prennent du temps

Dans chaque classe :
renforcement des effectifs dans
la collectivité pour le pilotage/la
réalisation des actions

Classes d'investissement du Fonds vert

Classe 1 : études Hors études réglementaires

- ★ Diagnostics/études préalables ZFE-m
 - Caractérisation du parc
 - Offres de mobilité, infrastructures disponibles
 - Analyse des besoins ZFE-m : signalisation, contrôle...
 - Autres
- Etudes de solutions de mobilité
 - Diagnostics pôles d'échanges/parcs relais
 - Développement du vélo/marche
 - Lignes de covoiturage
 - Plan de transport (offre de transport public, voies réservées, cyclo-logistique)

★ Classe 2 : information et conseil sur la ZFE-m et les mobilités alternatives

- Campagne de communication/sensibilisation (autre que celle obligatoire de 3 mois)
- Guichet d'information/de conseil : n° vert, conseillers mobilité...
- Autres : porte-à-porte, affichage...

Classe 3 : déploiement de services numériques

- Numérisation des arrêtés de circulation et versement en base de données nationale DiaLOG
- Services numériques facilitant l'accès à la ZFE-m
- Services numériques facilitant l'information et l'accès aux aides pour les usagers
- Service numériques favorisant le report modal vers des mobilités douces/partagées

★ Classe 4 : dispositifs d'aides financières incitatives pour les mobilités propres

- Aides à l'utilisation de vélos/vélos-cargo
 - Réparation
 - Location longue durée
 - Vélos écoles
 - Dispositifs de recharge
- Aide à l'acquisition de véhicules
 - Pour le développement d'une offre de transport public périurbaine desservant la ZFE-m ou des pôles d'échange à proximité
 - Pour le développement d'une offre de vélos en libre service ou en location longue durée
 - Pour le développement d'une offre de service d'autopartage (véhicules Crit'Air E et 1)
- Dispositif expérimental d'aide au changement de mobilité vers des mobilités partagées et actives

Non éligibles au Fonds vert

- Verdissement des flottes de transport en commun
- Verdissement des flottes publiques/privées
- Services ferroviaires express métropolitains et leurs études
- Etudes réglementaires de ZFE-m (et études d'opportunité)
- Infrastructures de recharge de véhicules électriques et d'avitaillement (sauf intégrés dans des projets de classe 5)
- Aides aux particuliers/entreprises pour la conversion des véhicules (cf Bonus écologique, Prime à la conversion, surprime ZFE-m, aides locales...)
- Aides à l'acquisition de véhicules par des collectivités/entreprises/particuliers, autres que celles listées en classe 4
- Projets bénéficiant déjà d'un programme CEE (ADVENIR : bornes électriques ; ALVEOLE+ : stationnements vélo/formation vélo)

★ Classe 5 : achat d'équipements et aménagement (liste limitative)

- ★ Signalisation ZFE-m
- Contrôle sanction : équipements, logiciels et prestations
- Aménagements de voirie/stationnement pour le vélo/la marche/le covoiturage/la logistique urbaine durable/l'autopartage
- Aménagement de parcs relais/pôles intermodaux

Priorité selon la réduction des émissions de polluants :
mobilités actives > mobilités partagées > transport en commun > véhicules propres

Priorité en fonction de l'impact : nombre d'usagers potentiels

Priorité aux projets cohérents sur le territoire (échelle agglomération voire inter-agglos)

Priorité aux projets s'adressant aux usagers les plus impactés (modestes)